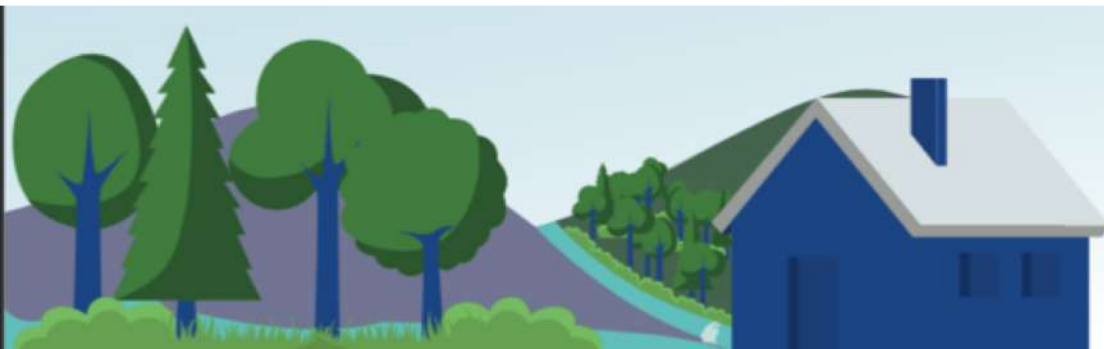


JE DÉCIDE! POUR MA SANTÉ!

BUDGET PARTICIPATIF

Réunion de lancement
mardi 18 juin 2019



Santé **23**
AGIR ENSEMBLE POUR LA SANTÉ EN CREUSE

ars
Agence Régionale de Santé
Nouvelle-Aquitaine

ORDRE DU JOUR

❖ Qu'est ce qu'un budget participatif ?

- ❖ Le principe – l'historique
- ❖ Les enjeux
- ❖ Les grandes étapes
- ❖ Quelques exemples emblématiques

=> Séance de questions/réponses

❖ Le budget participatif santé en Creuse

- ❖ Le règlement de la démarche
- ❖ L'appel à projet
- ❖ Le « comité des projets »
- ❖ Les modalités de vote
- ❖ Le calendrier prévisionnel

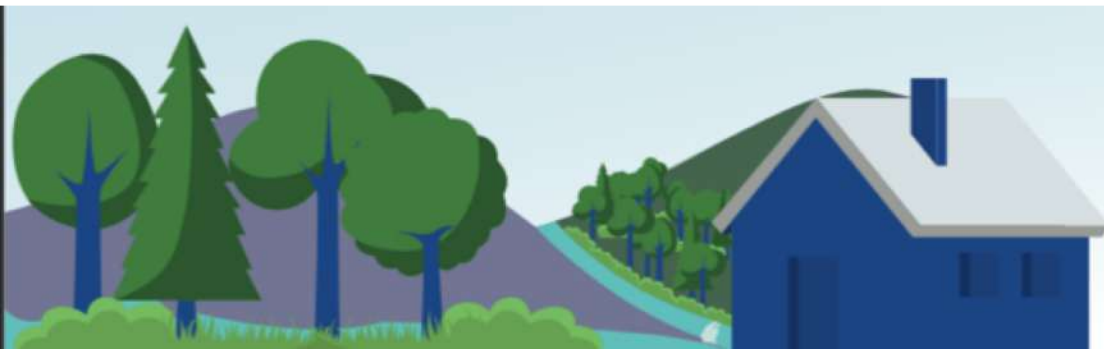
=> Séance de questions/réponses



JE DÉCIDE! POUR MA SANTÉ!

BUDGET PARTICIPATIF

Qu'est ce qu'un budget participatif ?



Santé  23
AGIR ENSEMBLE POUR LA SANTÉ EN CREUSE

ars
 Agence Régionale de Santé
Nouvelle-Aquitaine

Qu'est ce que c'est ?

Un budget participatif est un **dispositif de démocratie participative** par lequel une collectivité ou une institution publique décide **d'allouer une partie de son budget** d'investissement à des **projets d'intérêt général élaborés et votés par les citoyens**

D'où ça vient ?

- **L'expérience fondatrice de Porto Alegre (Brésil) en 1989**



- **Flécher l'argent public** en fonction de l'intérêt général
- **Créer une nouvelle forme de rapports / liens**, entre élus, autorités publiques et citoyens
- **Rendre plus efficace l'action publique** par la co-construction
- **Encourager une culture de la participation**



- 1 Fixer les modalités de mise en œuvre du budget participatif**
- 2 Lancer un appel à projet et collecter les idées**
- 3 Préparer la présentation des projets**
- 4 Analyser la recevabilité technique des projets**
- 5 Voter les projets**
- 6 Mettre en œuvre les projets**



QUELQUES INITIATIVES EMBLEMATIQUES – VILLE DE RENNES



- 210 000 habitants
- 3,5 millions € = 5% budget d'investissement
- 630 contributions déposées
- 239 propositions sélectionnées pour le vote
- 44 projets retenus après vote
- 11 485 votants





- 160 000 habitants
- 800 000€ = 1% du budget d'investissement
- 156 projets déposés
- 30 projets sélectionnés à la Ruche, 26 soumis au vote après analyse technique
- 6046 votants



QUELQUES INITIATIVES EMBLEMATIQUES – VILLE DE FLOIRAC



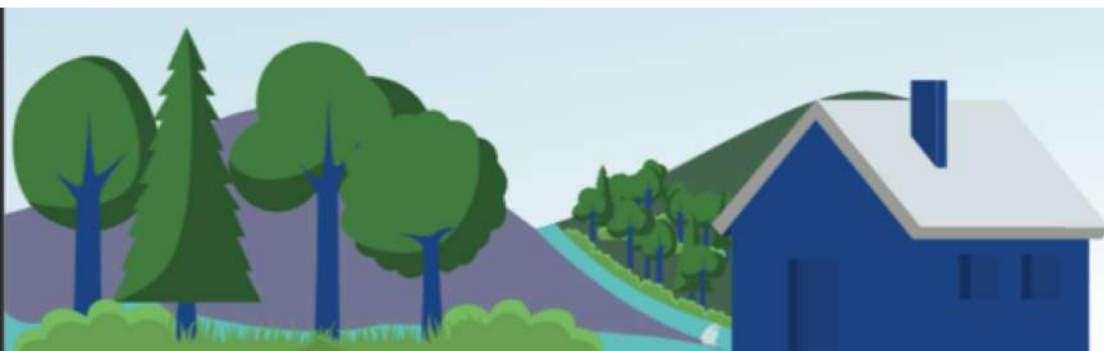
- 17 200 habitants
- 100 000 € pour l'édition 2017 (3% du budget d'investissement)
- 80 projets déposés / 24 projets soumis au vote / 5 projets retenus en 2017
- Initiative lancée en 2017 et reconduite en 2018 avec une augmentation de son budget (160 000 €)
- Ouvert à tous les Floiracais de plus de 9 ans
- Votants: 1000
- Thématiques des projets portés: intérêt général de la commune.



JE DÉCIDE ! POUR MA SANTÉ

BUDGET PARTICIPATIF

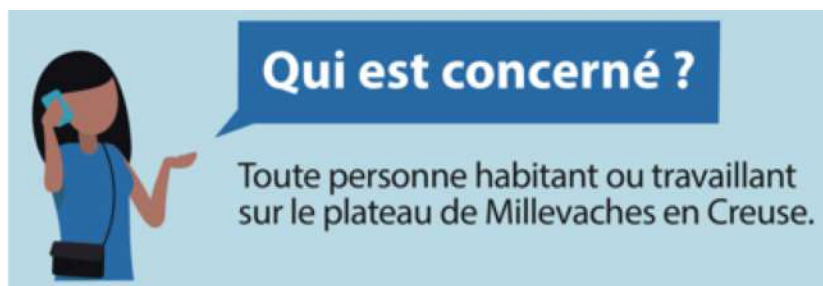
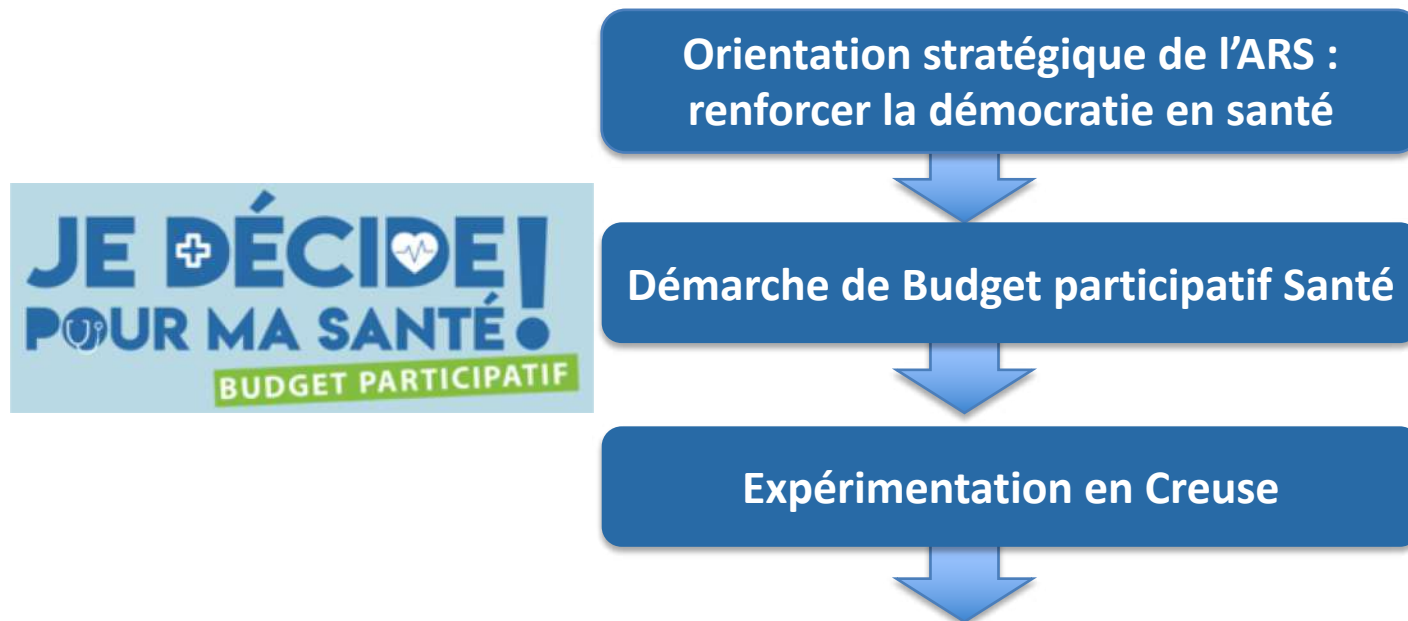
Le budget participatif en Creuse



Santé  23
AGIR ENSEMBLE POUR LA SANTÉ EN CREUSE

ars
 Agence Régionale de Santé
Nouvelle-Aquitaine

PRESENTATION DE LA DEMARCHE ET DES OBJECTIFS

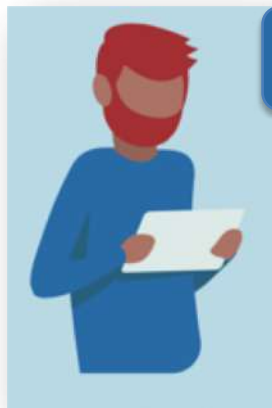




Le territoire

- Le Plateau de Millevaches
- 23 communes

Banize, Chavanat, Croze, Faux-la-Montagne, Felletin, Gentioux-Pigerolles, Gioux, Mansat-la-Courrière, Le Monteil-au-Vicomte, La Nouaille, Pontarion, Royère-de-Vassivière, Saint-Frion, Saint-Marc-à-Frongier, Saint-Marc-à-Loubaud, Saint-Martin-Château, Saint-Pardoux-Morterolles, Saint-Quentin-la-Chabanne, Saint-Yrieix-la-Montagne, Soubrebost, Thauron, Vallière, La Villedieu



Les porteurs de projet

- Les citoyens majeurs ou mineurs
- Habitant ou travaillant sur le territoire défini
- 1 projet par habitant



Les critères de recevabilité

- **Plusieurs critères :**
 - Intérêt général
 - Projet sur la thématique santé
 - Respect du budget
 - Pas de conflit d'intérêt

- Une thématique : **la santé**
(accès aux soins, promotion et prévention de la santé)





Proposer un projet

- Une **urne à disposition** pour proposer une idée de projet et laisser ses coordonnées
- Un **dossier de candidature** à remplir
- Un **accompagnement sur le territoire** pour aider à remplir le dossier de candidature **sur RDV**
par téléphone : 05 55 51 81 02
par email : ars-dd23-direction@ars.sante.fr
- Une candidature à **déposer avant fin septembre** : par voie numérique, postale ou de manière physique en mairie





Ses missions

Sa composition

- 9 **citoyens** du territoire
- Un espace dédié à la fin de la réunion pour se porter volontaire



- Analyser les projets, **s'assurer de leur conformité** avec le règlement et **présélectionner** les projets soumis au vote du grand public
- **Contrôler et valider le dépouillement des votes** et la sélection des projets lauréats
- Participer au **suivi** de la mise en place des projets lauréats et à **l'évaluation** de la démarche de budget participatif



Qui peut voter ?

- Les citoyens âgés de 15 ou plus
- Habitants du plateau de Millevaches ou personnes travaillant sur le plateau



Comment voter ?

1 personne = 1 bulletin de vote
3 projets maximum à cocher

- **Par voie numérique** : www.nouvelle-aquitaine.ars.sante.fr
- **Par voie papier** : des urnes seront installées dans des lieux de proximité





Quel calendrier ?

Juin - Septembre

L'appel à projet



Octobre

L'examen des projets



Novembre

Le vote pour les projets



Décembre

L'annonce des lauréats



2020

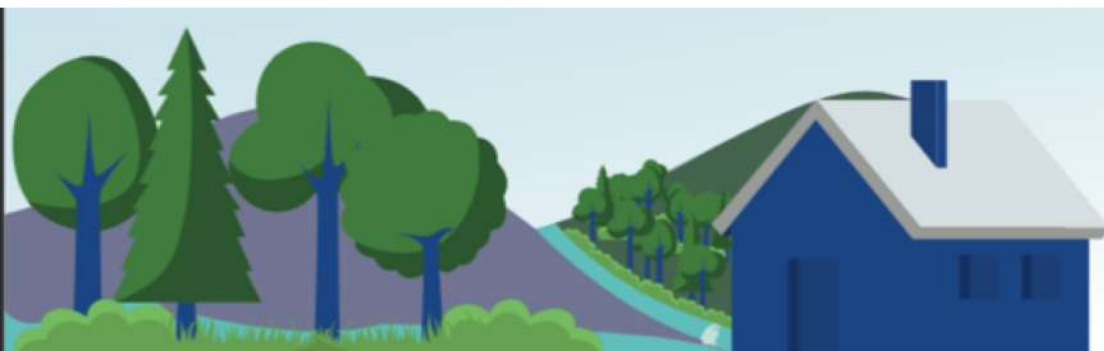
Mise en place



JE DÉCIDE! POUR MA SANTÉ!

BUDGET PARTICIPATIF

Des questions ?



Santé ⁺23
AGIR ENSEMBLE POUR LA SANTÉ EN CREUSE

ars
Agence Régionale de Santé
Nouvelle-Aquitaine